

Déclaration liminaire du CSAL du 11 octobre 2023

Madame la Présidente,

FO-DGFIP souhaite vous alerter encore une fois sur le sujet de la responsabilité des gestionnaires publics (RGP) en place depuis le 1^{er} janvier 2023 car le flou persiste et le doute n'est toujours pas levé sur l'éventuelle possibilité de mettre en cause tous les personnels, quel que soit leur grade.

La Direction Générale cherche à être rassurante sur cette question mais à ce stade les réponses sont insuffisantes pour garantir que la mise en cause juridictionnelle d'agents de catégorie A non comptables ou de catégorie B ou C n'est qu'une vue de l'esprit !

Selon **FO-DGFIP**, la potentialité de cette mise en cause demeure bien réelle.

Les premiers réquisitoires de la 7^{ème} Chambre de la Cour des comptes sont explicites sur le fait que l'instruction devra envisager d'examiner la responsabilité de tout agent dans la chaîne d'exécution des opérations financières. Deux arrêts, certes à destination d'ordonnateurs confirment nos craintes sur le possible partage de responsabilités entre plusieurs acteurs de la chaîne financière, induit par le système répressif de la nouvelle RGP. Les agents sont donc bien sous la menace potentielle d'une amende pouvant représenter jusqu'à 6 mois de rémunération.

D'ailleurs s'il n'y a pas de risque, pourquoi un assureur propose-t-il un produit (pour les comptables mais aussi pour les agents non comptables de catégorie A, B et C), non pas pour assurer l'amende, mais pour couvrir notamment les frais d'avocats spécialisés pour préparer une éventuelle audience.

Madame la Présidente, **FO-DGFIP** vous demande de communiquer sur le sujet et d'écrire noir sur blanc que les agents B et C seront exonérés de poursuites.

Autre sujet d'actualité : l'ouverture des négociations avec la Direction Générale sur nos régimes indemnitaires.

Cela fait plusieurs années que **FO-DGFIP** demande la reconnaissance de l'engagement permanent des personnels et de leur conscience professionnelle exemplaire au travers des promotions et de la revalorisation de leur régime indemnitaire.

Car en effet la diète budgétaire n'est pas la même pour tous. Ainsi le journal Mediapart nous apprend que la nouvelle grille indiciaire qui a vu le jour pour les traitements (hors primes) des nouveaux administrateurs de l'État prévoit que pour le premier grade, G1, l'indice maximum passe de 821 points en 2022 à 1 057 points en 2023, pour le deuxième

grade l'indice maximum passe de 1 124 points en 2022 à 1 382 points en 2023 et pour le troisième grade de 1279 points à 1570 points en 2023...

C'est pour quoi **FO-DGFIP** exige une revalorisation immédiate de 10% du point d'indice et un rattrapage des pertes subies depuis 2000 correspondant à 27,5 % au 1er juin dernier.

FO-DGFIP souhaite revenir aussi sur GMBI, une application révolutionnaire réussissant l'exploit de faire effectuer le travail des agents de la DGFIP par des usagers déboussolés, tout en surchargeant les mêmes agents de la DGFIP.

Il faut vraiment être un haut fonctionnaire de Bercy pour ne pas pressentir une explosion des sollicitations des usagers via l'ensemble des canaux et notamment l'accueil physique. Certains contribuables, qui ne venaient plus, sont revenus pour GMBI.

Le droit d'alerte, déposé par **FO-DGFIP** au niveau national a reçu une fin de non-recevoir, la direction générale balayant le problème d'une seule main.

Dans n'importe quelle entreprise privée des têtes seraient tombées, mais à la DGFIP la responsable de ce fiasco a eu une promotion.

A l'ordre du jour de ce CSAL figure la présentation du DUERP et du PAP, comment ne pas faire le lien avec les résultats catastrophiques du dernier observatoire interne ? Tous les thermomètres sont dans le rouge et la DGFIP continue de foncer droit dans le mur sans se soucier des dégâts humains que cela génère. Et ce n'est pas la nomination du nouveau Ministre des Comptes Publics, M. Thomas Cazenave, dont le CV révèle qu'il a exercé dans les services RH d'Orange, services exemplaires comme nous le savons tous en matière de conditions de travail, qui viendra nous rassurer !

L'ensemble des services du département souffre des conditions de travail et du manque de personnel. Et ce ne sont pas de belles statistiques en trompe l'œil sur l'atteinte des objectifs qui viendront nous faire dire que tout va bien et donner de l'air à des services asphyxiés et démotivés. Quant au règlement intérieur du CSAL, où est-il ? L'absence de vote sur ce règlement dix mois après les élections de cette nouvelle instance fait preuve d'une impréparation inquiétante sur une réforme d'une telle ampleur. On peut aussi légitimement se poser la question suivante : Toutes les réformes de la DGFIP subissent-elles le même niveau de préparation?

Pour **FO-DGFIP**, il est largement temps de redonner aux services de la DGFIP les moyens humains, budgétaires et informatiques nécessaires à l'exercice quotidien des missions.